

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le

Préavis n° 10/2024: Remise à ciel ouvert d'un tronçon du cours d'eau la Valleyre (municipal responsable du dossier : Philippe Somsky)

La commission s'est constituée comme suit :

Le président rapporteur : Fabio Cappelletti
Les membres : Yves-Daniel Essomba
Fernand Henny
Frédérique Vincent
Christian Albrecht
Brigitte Besson
Philippe Hayward

La commission s'est réunie le lundi 27 mai. La Municipalité était représentée par Philippe Somsky, Municipal en charge du dicastère « Education, culture et environnement » accompagné par Isabelle Bovey, Cheffe du Service de l'environnement. La commission les remercie pour les échanges constructifs.

Introduction

Le préavis 10/2024 soumet au Conseil communal une demande de crédit d'ouvrage de CHF 5'930'000 pour exécuter les travaux de renaturation d'un tronçon de plus de 200m de la Valleyre, ainsi que pour procéder aux expropriations nécessaires. À cette première demande s'ajoute un crédit d'ouvrage de CHF 770'000 pour des travaux concomitants de remplacement des collecteurs eaux usées dans le même secteur. Le tronçon de la Valleyre concerné est situé dans le Plan de quartier de la Clochette Sud.

Remarques liminaires

Dans le cadre des discussions, la Municipalité a souhaité souligner les points suivants :

- Le voûtage existant arrive en fin de vie et devra dans tous les cas être remplacé.
- Le projet proposé constitue une solution non seulement plus qualitative qu'une simple reconstruction de l'existant (diminution du risque d'inondation, dépollution du terrain et création d'un parc public), mais aussi moins onéreuse pour la commune, car fortement subventionné.
- Le projet prévoit des cheminements plus importants en mètres linéaires, cheminements qui permettront notamment de mieux relier notre commune avec celle voisine d'Epalinges.
- Le coût avant subventions du canton et de la Confédération peut paraître très important, mais il ne tient pas compte des externalités positives du projet, ce qui explique lesdites subventions.

- Les propriétaires des parcelles concernées ont été préalablement consultés et des séances publiques ont été organisées. Le projet a été très bien reçu (aucune contestation à signaler).

Questions de la commission

La commission a posé les questions suivantes à la Municipalité :

- Pourquoi le crédit porte sur le montant global plutôt que sur le montant après subventions ?
 - Réponse de la Municipalité : un crédit sur le montant global est nécessaire car la commune devra dans tous les cas avancer les frais (les subventions du canton et de la Confédération sont versées à posteriori, sur présentation des factures payées).
- Le préavis prévoit des travaux de dépollution. Quelle est la source de la pollution constatée ?
 - Réponse de la Municipalité : La parcelle est inscrite au cadastre des sites pollués du canton de Vaud en tant qu'aire d'exploitation « polluée, ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement » du fait des activités de menuiserie ayant eu lieu depuis 1939. Sur la parcelle existe aussi une zone identifiée comme une décharge en raison de remblayages qui auraient vraisemblablement été entrepris entre 1945 et 1954. Les deux zones se superposent à l'Est de la parcelle, avec les matériaux potentiellement pollués par les activités de menuiserie en surface, et les matériaux de la décharge plus en profondeur. Cela explique pourquoi les travaux de dépollution seront uniquement pris en charge par les pouvoirs publics, sans contribution par l'ancien propriétaire de la menuiserie.
- Toujours à ce sujet, quelles analyses préalables ont été menées et avec quels résultats ?
 - Réponse de la Municipalité : un diagnostic de pollution a été réalisé en mai 2022 avec un complément d'investigation et un rapport de conformité selon l'OSites réalisés en octobre 2022. Au total, 11 fouilles à la pelle mécanique ont été réalisées sur le site le long du tracé du projet et deux sondages carottés ont été réalisés à chaque extrémité du voûtage. Les investigations réalisées sur le site ont permis de mettre en évidence la présence de matériaux faiblement à peu pollués dans les remblais sur l'ensemble du site. Les résultats d'analyses en laboratoire ont mis en évidence la présence de pollutions en métaux lourds, HC C10-C40, HAP et carbone organique totale (COT). Aucune autre pollution chimique n'a été détectée. Des déchets anthropiques sont aussi présents dans les remblais. Il a été décidé d'enlever le maximum de matériaux pollués afin d'éviter les risques de lessivage des polluants et d'entraînement de déchets dans le ruisseau, tout en minimisant les travaux spéciaux nécessaires pour réaliser cette dépollution. Une fois les terrains pollués excavés, le terrain sera remis à niveau avec des terrains propres.
- Comment a été estimé le coût de la dépollution ? Faut-il s'attendre à des mauvaises surprises ?
 - Réponse de la Municipalité : il s'agit d'une estimation large permettant de disposer d'une marge en cas de mauvaise surprise lors des excavations. Il convient également de souligner que les travaux de dépollution bénéficieront de subventions à hauteur de 95%. Du coup, les risques financiers pour la commune sont dans tous les cas très limités. Par ailleurs, la parcelle n'est pas concernée par la pollution à la dioxine liée à TRIDEL.

- Le projet prévoit le remplissage d'une partie du voûtage actuel. Pourquoi ?
 - Réponse de la Municipalité : une petite partie du voûtage actuel est restée imbriquée dans le parking souterrain d'un des bâtiments voisins. Enlever la totalité de l'ancien voûtage n'était donc plus une option. La plupart du voûtage sera néanmoins enlevé.
- Quel sera le coût de l'entretien annuel de la surface renaturée ?
 - Réponse de la Municipalité : environ CHF 6'000 par an.
- Combien faudra-t-il attendre avant que la population puisse profiter de ce projet ?
 - Réponse de la Municipalité : la mise à l'enquête termine à fin juin. Les travaux devraient commencer en septembre et il faudra ensuite compter environ neuf mois de travaux.
- Comment sera assuré le transit sur le ruisseau ? Le transit par vélo sera possible ?
 - Le transit sera assuré par une passerelle piétonne qui sera également praticable à vélo.
- Quel type d'arborisation est prévue dans les espaces concernés par le projet ?
 - Il s'agit de plantes avec des tailles hétérogènes afin d'assurer une culture multistratée.
- Si le projet se met en place, la commune pourrait devenir pilote pour d'autres communes ?
 - Réponse de la Municipalité : Plusieurs projets similaires ont été implémentés dans d'autres communes, car ces renaturations s'inscrivent dans un programme d'incitation du canton. Toutefois, le présent projet a la particularité d'être en milieu urbain.

A noter que ces travaux seront coordonnés par une seule entreprise qui sera répondante vis-à-vis de la Commune, soit la Société Sollertia, entreprise d'ingénierie en construction et infrastructures.

En marge de la séance, un membre de la commission a signalé à la Municipalité l'existence d'un dépôt dans le côté Nord de la parcelle qui pourrait potentiellement présenter des risques en termes de sécurité. La police administrative sera mise sur le dossier et demandera, si nécessaire, des mesures correctives.

On signalera enfin que le remplacement des collecteurs, dicastère « Infrastructure », est indispensable en raison de leur état de dégradation et pourra se faire dans la même temporalité. Par contre, il n'y aura pas de subventions pour cet ouvrage dont le financement et l'amortissement seront traités séparément.

Conclusion

La commission ad hoc, à l'unanimité, recommande au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis sans amendements. La commission ad hoc considère que le projet est très bien documenté et qu'il présente un avantage pour la commune à la fois du point de vue qualitatif (qualité environnementale et offre de prestations à la population) et du point de vue financier (projet largement subventionné). La commission salue en particulier le travail conséquent fait par le service de l'environnement pour remplacer ce qui est essentiellement une dalle de béton par des aménagements en faveur de la biodiversité. Ce projet permettra même de renforcer le « bien-vivre ensemble » de notre commune.

Le Mont-sur-Lausanne, le 14 juin 2024

Le président rapporteur :

Le membre signataire :



Fabio Cappelletti



Philippe Hayward